

Cahier de doléances du Tiers État de Meteren (Nord)

Doléances et représentations du Tiers État de la paroisse de Meteren du 26 mars 1789.

1 Que tous les deniers du Roy se feroient par division à charge de chaque paroisse et branche de la châtellenie, pour ensuite être remis lesdites impositions royales à la quête du Roy, sans autres formalités.

2 Plaise à S. M. de supprimer les domaines ou fermiers des domaines de la Flandre Maritime et qu'il luy plaise d'ordonner qu'un abonnement soit fait à tous les paroisses et branches de ladite châtellenie pour en remettre leurs deniers revenant au seigneur Roy en ladite quête.

3 Que les dicimateurs paieront en suivant le rôle de taxe pour leurs dîmes récoltés, à l'exception des celles du S^r Curé, pourvu qu'il en jouit en considération de sa portion congrue et paie la portion du vicaire sans que les codicimateurs interviennent.

4 Plaise d'accorder à la paroisse de Meteren un octroy pour l'entretien des pauvres sur le débit de vins et bières débités par les cabaretiers et détailliers de notre paroisse, pourvu que chaque mesure de terres doit être imposée de 40 ou plus des pattars pour l'entretien des pauvres. moyennant que S. M. aquiteroit les 10 sols pour livre.

5 Qu'il plairoit à S. M. de vouloir permettre et ordonner que la châtellenie de Bailleul soit régie suivant l'esprit et règlement provisionnel en date du 20 février 1673 et que ceux des Députés aux comptes du département de la Flandre maritime aient à donner connoissance aux députés de la châtellenie, au premier compte et assemblée ordinaire.